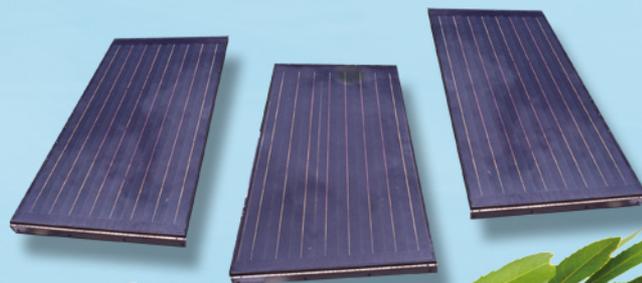


# LE FONDS CHALEUR

Une aide financière pour passer  
aux Énergies Renouvelables

[www.ademe.fr/fondschaleur](http://www.ademe.fr/fondschaleur)

## Bilan et perspectives

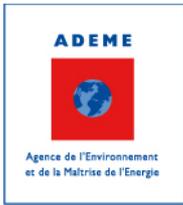


David BREMOND

ADEME RA 13 Mars 2014



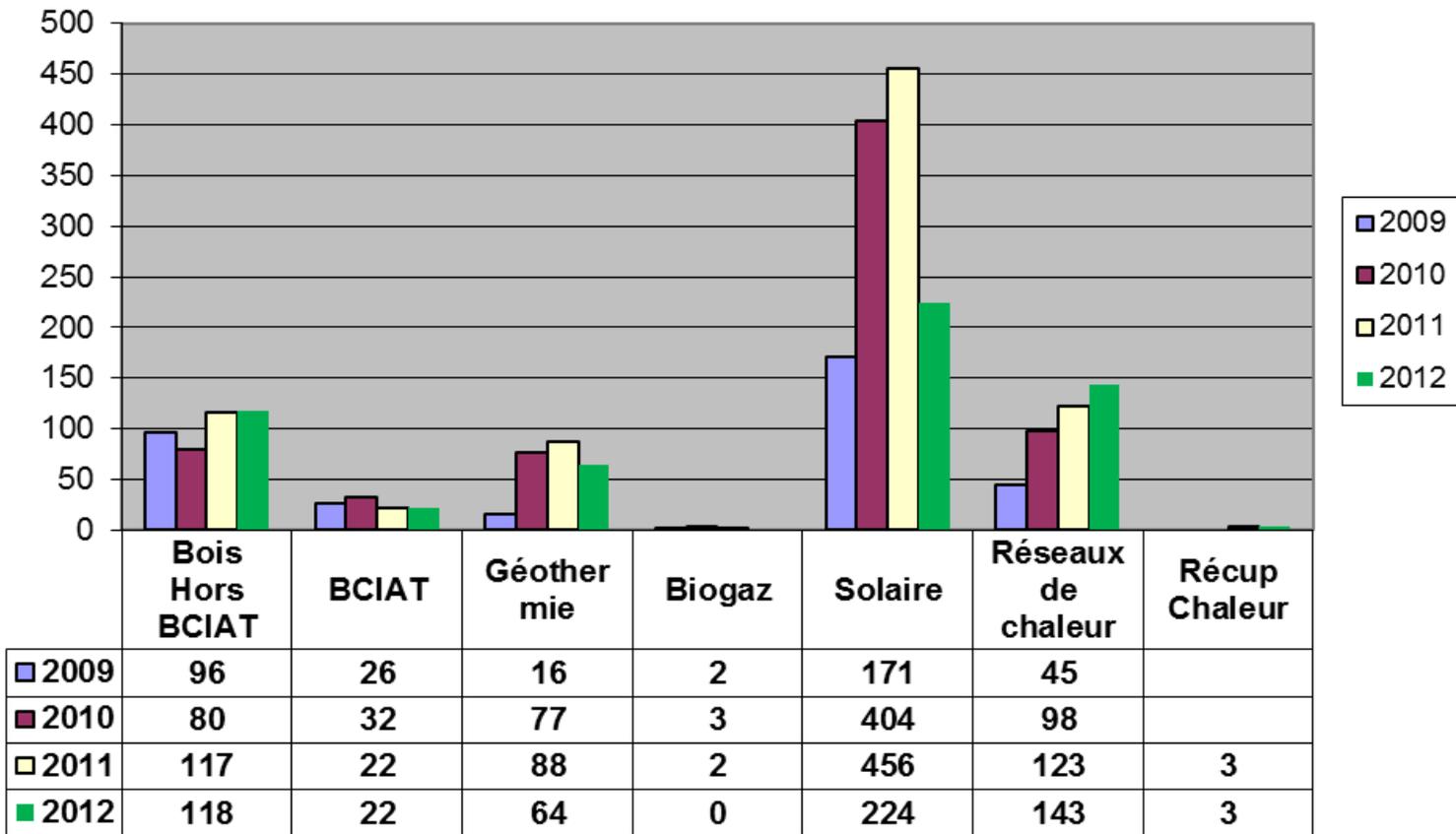
**ECONOMISER D'ÉNERGIE  
FAISONS VITE  
ÇA CHAUFFE**



# Soutien spécifique du Fonds Chaleur aux réseaux de chaleur

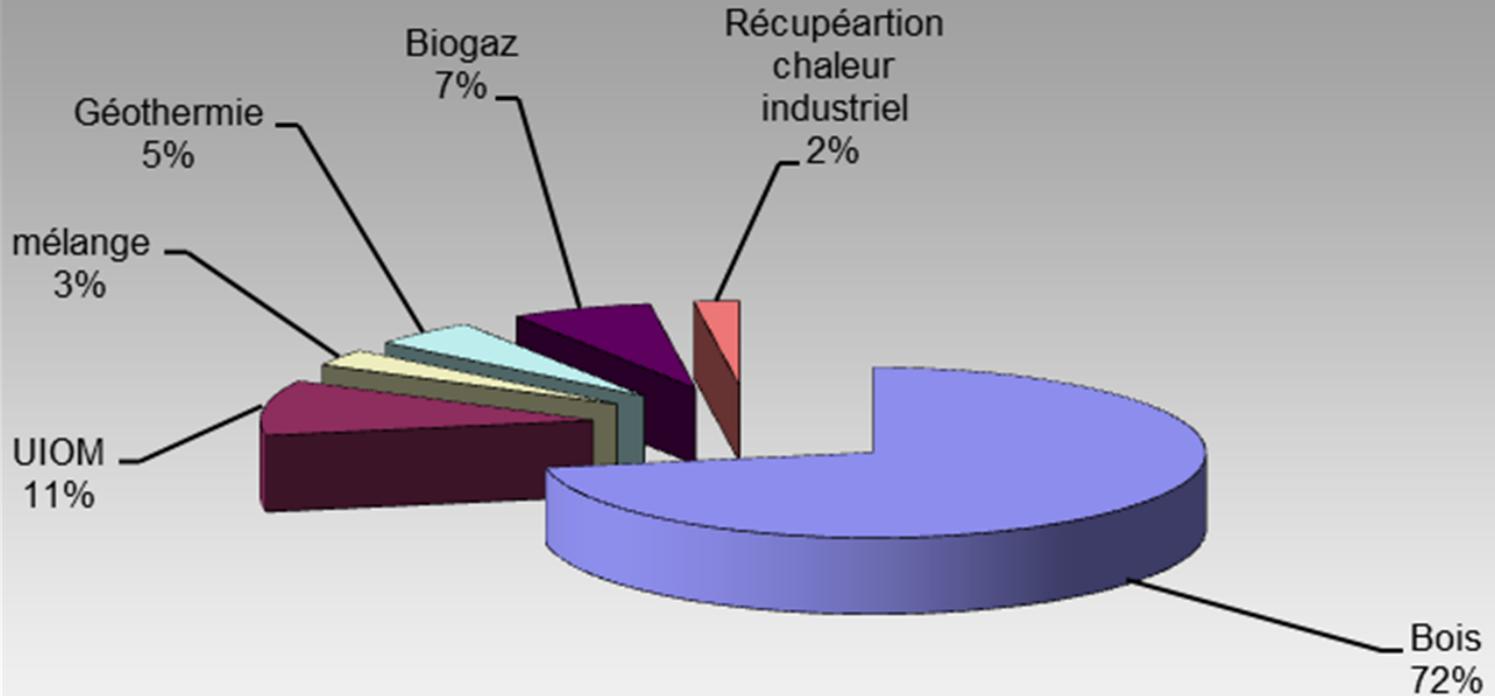
- Vecteur indispensable pour la valorisation des énergies renouvelables et de récupération (biomasse, géothermie, déchets, process...)
- Composante nécessaire pour réduction d'émissions des gaz à effet de serre
- Compétitivité économique / aux autres modes de chauffage (stabilité relative des prix grâce au mix énergétique)
- Implication des collectivités dans les enjeux énergétiques territoriaux (planification, valorisation d'énergies locales, emploi...)

## Nbre d'installations Fonds Chaleur



# Bilan Fonds chaleur 2009-2012

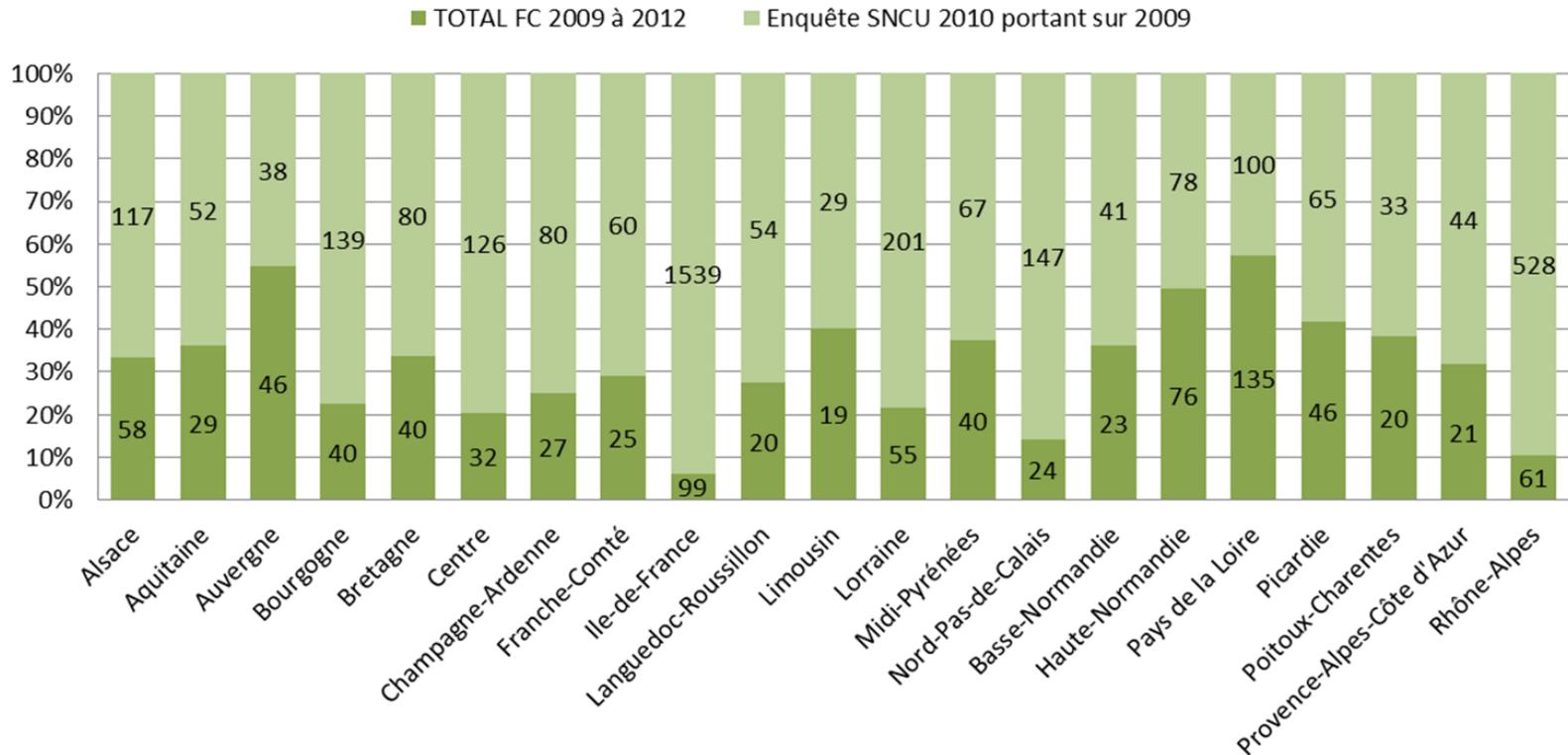
Nombre de dossier Réseaux de chaleur 2009 à 2012



■ Bois ■ UIOM ■ mélange ■ Géothermie ■ Biogaz ■ Récupération chaleur industriel

# Bilan Fonds chaleur 2009-2012

## Impact du Fonds Chaleur 2009-2012 sur les réseaux historiques (ref 2009) en km



Rhône Alpes :

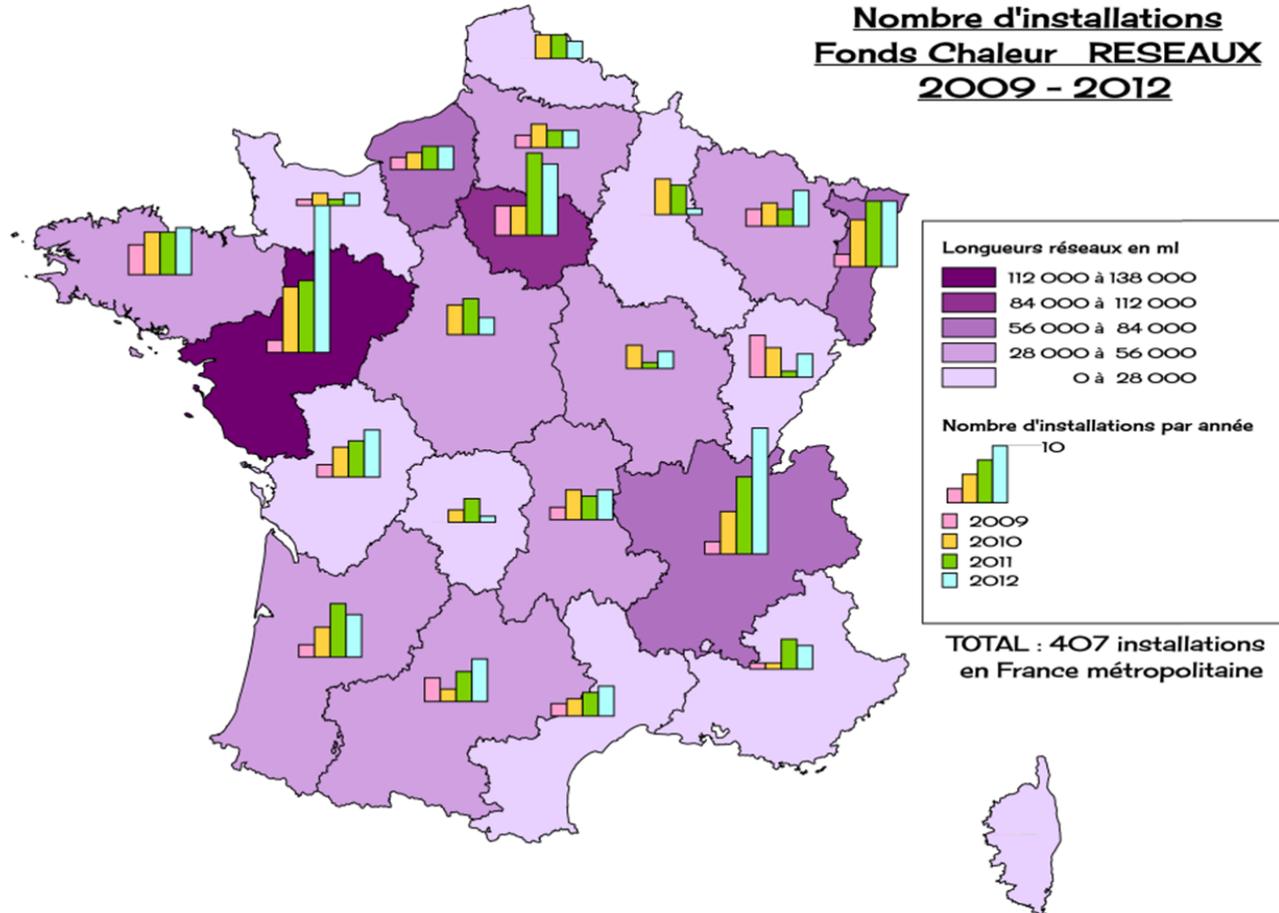
En 2012, 589 km dont 61 créés avec l'aide du Fonds Chaleur

En 2013, 618 km dont 90 créés avec l'aide du Fonds Chaleur

# Réseaux de chaleur 2009-2012



## Nombre d'installations Fonds Chaleur RESEAUX 2009 - 2012



Source : SBIO / MCR / BB - mars 2013

- **Toutes les régions** continentales ont réalisé des projets Réseaux de chaleur
- Pays de Loire : 137 km
- Ile de France : 100 km
- Alsace , Haute Normandie et Rhône Alpes dépassent 60 km

**70 % des tep EnR** des dossiers Fonds Chaleur (Hors BCIAT) sont transportées par des réseaux nouvellement créés ou étendus .

# Evolution et premiers résultats 2013 provisoires

## Perspectives 2014



# Evolution et résultats provisoires 2013

- **Evolution du système d'aide:**
  - Aide forfaitaire pour les réseaux liés aux chaufferies de 100 à 500 tep/an (selon diamètre)
  - Aide minimum au réseau (200 €/ml plaf. à 500 k€) sur projet chaufferie bois-réseau supérieur à 500 tep/an
  - Abaissement Taux aide Maxi de 60 à 55 %
  
- **Premiers résultats provisoires**
  - Environ 300 km de réseaux financés
  - 90 M€ d'aide ADEME
  - 370 M€ d'assiette de travaux :



# Résultats 2012 / 2013 en Rhône Alpes

## - 2012

- Environ 25 km de réseaux financés (11 projets)
- 11 chaufferies soit 47 MW
- 11 M€ d'aide ADEME Fonds chaleur
- 54 M€ d'assiette de travaux.

## - 2013

- Environ 29 km de réseaux financés (13 projets)
- 12 chaufferies soit 37 MW
- 15 M€ d'aide ADEME Fonds chaleur
- 51 M€ d'assiette de travaux.



# Fonds chaleur en 2014

- **Stabilisation du budget Fonds Chaleur**
  - Annonce du Ministre (MEDDE) : budget reconduit à l'identique de 2013.
- **Stabilisation du système d'aide**  
**mais nouvelle méthode de calcul du 07/03/14**
- **Portefeuille de projets 2014 identique à celui de 2013**



# Les aides de l'ADEME

## Aides à la décision

- ✓ Inciter les acteurs publics et économiques à recourir à une offre de conseil (études de faisabilité, Schéma directeur de réseaux...)

## Aides à la concrétisation de projets

- ✓ Installations de production de chaleur renouvelable
- ✓ Réseaux de chaleur permettant la valorisation de la chaleur renouvelable et de récupération

# Les aides de l'ADEME en Rhône Alpes

## Aide à la décision

- ✓ Etudes de faisabilité

## Appels à projets – 11 avril 2014

- ✓ Schéma directeur d'un réseau de chaleur
- ✓ Chaufferie bois supérieure à 100 tep avec ou/sans réseau de chaleur
- ✓ Réseau de chaleur
- ✓ Autres...

Procédure particulière pour les projets de plus de 1,5 M€ d'aide.

<http://rhone-alpes.ademe.fr/>

Pour plus d'informations  
[www.ademe.fr/fondschaleur](http://www.ademe.fr/fondschaleur)  
ou  
<http://rhone-alpes.ademe.fr/>



ECONOMISER L'ÉNERGIE  
FAISONS VITE  
ÇA CHAUFFE

# Aide aux réseaux de chaleur

## Conditions d'éligibilité

### Extension ou création de réseau

- . **Le réseau doit être alimenté à 50% mini par EnR&R**
- . **Chaleur de récupération existante et pérenne,**
- . **Démarche "schéma directeur 2020" exigée pour réseaux existants**
- . **Le dossier déposé devra réunir toutes les pièces utiles (Juridiques, techniques, économiques, environnementales) nécessaires à l'instruction (APD)**
- . **Cohérence avec documents d'urbanisme**
- . **Renouvellement réseaux non éligible**
- . **Taille extension mini : 200 m et 25 tep/an EnR&R**
- . **Performance énergétique et environnementale du réseau (pertes, régulation, régime T°, débit variable...)**



# Aide aux réseaux de chaleur

## Conditions d'éligibilité

### Extension ou création de réseau

- Données sur les consommations des abonnés et sur leurs projets de maîtrise de l'énergie pour les prochaines années.
- Densité thermique minimum : 1,5 Mwh/an.mètre (livré ss station)  
Dérogation cas spécifique (réseau ruraux ou Bâtiments faible consommation ...)  
si densité < 1,5 ; l'aide est plafonnée à 1000 €/tep EnR transportée.
- Éligibilité des réseaux alimentés par de la chaleur issue de cogénération EnR (hors projets CRE) , si rendement cogé annuel > 70%
- Impact de l'aide sur le prix de la chaleur livrée à l'abonné

